AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0488
FR0000120164-FS0202

27 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 février 2018, la société Alden Global Capital LLC[1] (885 Third Avenue, 34th Floor, 10022 New¬York, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir 35 279 123 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 6,10% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société CGG[3].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Alden Global Capital LLC a précisé détenir, pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, (i) 1 596 833 bons de souscription d'actions (« BSA garantie »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 1 596 833 actions CGG, (ii) 1 064 555 bons de souscription d'actions (« BSA de coordination »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 1 064 555 actions CGG, et (iii) 11 375 794 bons de souscription d'actions (« BSA #3 »), un bon donnant droit, par exercice au prix de 0,01 €, à une action CGG nouvelle, soit un maximum de 11 375 794 actions CGG. Les trois types de bons sont exerçables à tout moment jusqu'au 21 août 2018 et seront caducs à l'issue de cette période ou avant en cas de liquidation de la société CGG ou d'annulation desdits bons[4].

———

[1] Société contrôlée par The Alden Trust (1209 Orange Street, Wilimington, Delaware 19801, Etats-Unis). La société Alden Global Capital LLC agit en tant que *investment manager* pour les fonds Alden Global Opportunities Master Fund, Alden Global Value Recovery Master Fund et Turnpike Limited. Ces derniers détiennent respectivement 100% de ARAG-O Limited, ARAG-T Limited et ARAG-V Limited.

[2] Sur la base d'un capital composé de 578 575 002 actions représentant 578 611 018 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société CGG le 21 février 2018.

[4] Cf. notamment (i) prospectus visé par l'AMF le 13 octobre 2017 sous le numéro 17-551, (ii) prospectus visé par l'AMF le 16 janvier 2018 sous le numéro 18-018, et (iii) communiqué diffusé par la société CGG le 21 février 2018.